

Belgium-Liège: Sterilisation, disinfection and hygiene devices

OJ S 248/2019 24/12/2019

Contract notice

Supplies

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Centre hospitalier universitaire de Liège(3P)

National registration number: 0223.298.806_21955

Postal address: Sart Tilman B35

Town: Liège

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4000

Country: Belgium

Contact person: M. Julien Compère

E-mail: marches.info@chuliege.be

Telephone: +32 42425027

Internet address(es):Main address: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-coursAddress of the buyer profile: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-cours**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-coursTenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=CHU+Li%C3%A8ge%283p%29-CHUCIO%2F19.176+-F02>

Additional information can be obtained from another address:

Official name: Département des services logistiques

Postal address: Rue des Pontons 25

Town: Chênée

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4032

Country: Belgium

Contact person: Andreia Zajontz

E-mail: marches.info@chuliege.be

Telephone: +32 42425027

Internet address(es):Main address: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-coursAddress of the buyer profile: https://www.chuliege.be/jcms/c2_18288587/fr/liste-des-marches-publics-en-cours

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Hôpital universitaire

I.5. Main activity

Health

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Conception, fourniture, installation et qualification de 2 SAS de décontamination pour le laboratoire de thérapie cellulaire et génétique de l'institut de cancérologie situé sur le site du Sart-Tilman du CHU de Liège

Reference number: CHU Liège(3p)-CHUCIO/19.176 -F02_0

II.1.2. Main CPV code

33191000 Sterilisation, disinfection and hygiene devices

II.1.3. Type of contract

Supplies

II.1.4. Short description

Conception, fourniture, installation et qualification de 2 SAS de décontamination pour le laboratoire de thérapie cellulaire et génétique de l'institut de cancérologie situé sur le site du Sart-Tilman du CHU de Liège.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Main site or place of performance: Centre hospitalier universitaire de Liège Domaine universitaire du Sart Tilman 4000 Liège

II.2.4. Description of the procurement

Le marché a pour objet la conception, l'installation et la qualification de 2 SAS de décontamination du matériel à l'H202 pour une entrée en classe B.

Les fournitures seront destinées au Laboratoire de thérapie cellulaire et génétique (LTCG) de l'institut de cancérologie Arsène Burny (également dénommé «CIO») soit la future tour 6 du CHU de Liège (CHU) qui est située sur le site du Sart Tilman. Ils seront nécessaires pour la préparation d'Advanced Therapy Medicinal Products (ATMP).

Le dossier de candidature peut être obtenu au format .pdf et .doc sur simple demande au service des marchés publics adressée à marches.info@chuliege.be avec la mention: «de dossier de candidature — CHUCIO/19.176»

En cas d'envoi par courrier électronique et en cas de divergence éventuelle entre le modèle .pdf et le modèle.doc, c'est le premier document (modèle .pdf) qui fait foi.

II.2.5.

Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

IV.1.1) Droits d'accès

DUME, III: motifs d'exclusion (droits d'accès)

Portée des exigences:

Conformément à l'article 66 de la loi, le pouvoir adjudicateur se doit de vérifier que la candidature provient d'un candidat qui n'est pas exclu de l'accès au marché sur base des articles 67 à 70 de la loi et qui répond aux critères de sélection qualitative.

En application de l'article 60 de l'AR de passation, le pouvoir adjudicateur peut revoir la sélection d'un candidat ou soumissionnaire à quelque stade de la procédure de passation que ce soit, si sa situation à la lumière des motifs d'exclusion ou du respect du ou des critère(s) de sélection applicables ne répond plus aux conditions.

IV.1.1.1) Motifs d'exclusion obligatoires,

DUME, III, A: motifs liés à des condamnations pénales

Par le seul fait de déposer une candidature, le candidat atteste qu'il ne se trouve pas dans aucune des situations visées par les clauses d'exclusion reprises à l'article 67, §§ 1 et 2 de la loi et l'article 61 de l'AR de passation et ne pas être concerné par les cas d'incompatibilité prévus par les articles 6 et 52 de la Loi.

Motifs d'exclusion obligatoires:

1) participation à une organisation criminelle;

2) corruption;

3) fraude;

4) infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction ou complicité ou tentative d'une telle infraction;

5) blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;

6) travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains;

7) occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Les exclusions du 1) à 6) s'appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7) quant à lui s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction.

L'exclusion du candidat s'applique également lorsque la personne condamnée par jugement définitif est un membre de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance du soumissionnaire, ou détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein.

IV.1.1.2) Motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales

DUME, III, B: motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale

Est exclu de la présente procédure, le candidat qui ne satisfait pas à ses obligations de paiement des dettes fiscales et des cotisations de sécurité sociale.

Le pouvoir adjudicateur vérifiera que le soumissionnaire satisfait à ses obligations de paiement de dettes fiscales et de cotisations de sécurité sociale via la plate-forme Télémarché.

Si cela ne lui est pas possible, le pouvoir adjudicateur demandera au soumissionnaire de fournir les documents suivants:

1) En application de l'art. 68 de la loi et de l'article 62 de l'AR de passation, le soumissionnaire joint à son offre. Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant qu'il est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris le dernier trimestre civil échu par rapport à la date limite de réception des offres, conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où les employés sont établis;

2) En application de l'art. 68 de la loi et de l'article 63 de l'AR de passation, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

Est exclu de la présente procédure, le soumissionnaire qui ne satisfait pas à ses obligations de paiement de dettes fiscales et de cotisations de sécurité sociale. Néanmoins, le soumissionnaire qui se trouve dans les conditions suivantes peut participer:

a) s'il ne dispose pas d'une dette supérieure à 3 000 EUR; ou

b) s'il a obtenu pour cette dette un délai de paiement qu'il respecte strictement.

Lorsque la dette est supérieure à 3 000 EUR, sous peine d'exclusion, le soumissionnaire démontre qu'il détient à l'égard d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entreprise publique, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal à sa dette diminuée de 3 000 EUR.

Lorsque le pouvoir adjudicateur est en possession d'une attestation qui ne démontre pas que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales, il en informe le soumissionnaire. À compter du lendemain de la notification de la constatation, le soumissionnaire dispose d'un délai unique de 5 jours ouvrables pour fournir la preuve de sa régularisation.

IV.1.1.3) Motifs d'exclusion facultatifs

DUME, III, C: motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle

Ces motifs sont les suivants:

1) lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer, par tout moyen approprié, que le candidat ou le soumissionnaire a manqué aux obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail;

2) lorsque le candidat ou le soumissionnaire est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une

procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales;

3) lorsque le pouvoir adjudicateur peut démontrer par tout moyen approprié que le candidat ou le soumissionnaire a commis une faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité;

4) lorsque le pouvoir adjudicateur dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le candidat ou le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence;

5) lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts au sens de l'article 6 de la loi par d'autres mesures moins intrusives;

6) lorsqu'il ne peut être remédié à une distorsion de la concurrence résultant de la participation préalable des candidats ou soumissionnaires à la préparation de la procédure de Passation, visée à l'article 52 de la loi, par d'autres mesures moins intrusives;

7) lorsque des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable;

8) le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis en vertu de l'article 74 de la loi;

9) le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive procedure with negotiation

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.5. Information about negotiation

The contracting authority reserves the right to award the contract on the basis of the initial tenders without conducting negotiations

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 29/01/2020 Local time: 09:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 37

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

20/12/2019